

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2015

Mentions prescrites par la circulaire de M. Le Préfet de la Manche du 3 juin 1885.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents à la séance : 12

Procurations de vote : 5

Convocation faite et affichée le : 29 mai 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur LEPETIT Jean, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Adèle AUBAUD, Gilles AUGER, Jean-François CLAUDE, Christelle FOLLIOU, Annie KERAUDREN, Guy LEPETIT, Jean LEPETIT, Viviane LETERRIER, Aurora MALEZIEUX-MADOIRE, Annie MOTTIER, Gilbert PELLETIER, Philippe LE BORGNE.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Fabienne BARBEY donne pouvoir à Viviane LETERRIER, Thierry HELIE donne pouvoir à Jean LEPETIT, Yolande JORE donne pouvoir à Guy LEPETIT, Paul LECERF donne pouvoir à Annie MOTTIER, Daniel SIMON donne pouvoir à Philippe LE BORGNE.

ABSENT EXCUSÉ :

Gilbert DOUCET.

ABSENT NON EXCUSÉ :

Gilbert LARSONNEUR.

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

Philippe LE BORGNE est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

7) Représentation à la SPL

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de désigner les membres représentant Saint-Vaast-la-Hougue qui siégeront à la SPL du port. Il s'agit d'un représentant de la mairie et de, en principe, deux censeurs pour siéger au conseil d'administration de la société (avec voix consultative - art. 19 des statuts de la SPL).

- En tant que représentant de la Mairie :
Deux candidats se présentent à ce poste : Monsieur Jean LEPETIT, Maire et Monsieur Gilbert DOUCET.
Monsieur Jean LEPETIT, Maire : 15 voix
Monsieur Gilbert DOUCET : 2 voix

Monsieur Jean LEPETIT est élu comme représentant de la Mairie à la SPL.

- En tant que censeurs :
Deux candidats sont proposés à ce poste : Monsieur Gilles AUGER et Monsieur Bernard MOTTIER.
Monsieur Gilles AUGER et Monsieur Bernard MOTTIER : 17 voix

Monsieur Gilles AUGER et Monsieur Bernard MOTTIER sont désignés comme censeurs de la Mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la nomination de Monsieur Jean LEPETIT comme représentant de la Mairie et de Messieurs Gilles AUGER et Bernard MOTTIER, comme censeurs désignés par la mairie de Saint-Vaast-la-Hougue pour siéger au conseil d'administration de la société (avec voix consultative - art. 19 des statuts de la SPL).

14) Fixation les tarifs des droits de place forains

Vu la délibération n°2014/071 du 2 juillet 2014 fixant les tarifs des droits de place forains à l'occasion de la fête des Régates,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (15 pour, 2 abstentions) :

- **Décide** d'entériner les tarifs des régates comme suit :

PROPOSITION DE TARIF POUR LA FETE DES REGATES

SPL			MAIRIE		
SPL TYPE DE STAND ET MANEGE	TARIF	FEU D'ARTIFICE POUR LA MAIRIE	MAIRIE TYPE DE STAND ET DE MANEGE	TARIF FEU D'ARTIFICE INCLUS	FEU D'ARTIFICE
PETIT STAND (- de 6 m/l)	6 € / ml	15 €	PETIT STAND (- de 6 m/l)	6 € / ml	15 €
STAND TIR / LOTERIE / CONFISSEURIE	6 € / ml	15 €	STAND TIR / LOTERIE / CONFISSEURIE	6 € / ml	15 €
DEBALLEURS	6 € / ml	15 €	DEBALLEURS	6 € / ml	15 €
GRAND MANEGE < 200 m ²	1,20 € / m ²	15 €	GRAND MANEGE < 200 m ²	1,20 € / m ²	15 €
GRAND MANEGE > 200 m ²	1,00 / m ²	15 €	GRAND MANEGE > 200 m ²	1,20 / m ²	15 €
FORFAIT ATTRACTION ENFANT	45 €	15 €	FORFAIT ATTRACTION ENFANT	95 €	15 €
FORFAIT + DE 3 MANEGES		100 €	FORFAIT + DE 3 MANEGES		100 €
FORFAIT					
FRITES / SAUCISSES	60 €	15 €	FRITES /	60 €	15 €

			SAUCISSES		
FRITES SEULES	35 €	15 €	FRITES SEULES	35 €	15 €
ROTISSEURS	43 €	15 €	ROTISSEURS	43 €	15 €
ROTISSEURS LOCAUX	29 €	15 €	ROTISSEURS LOCAUX	29 €	15 €
SAUCISSES SEULES	43 €	15 €	SAUCISSES SEULES	43 €	15 €

B – Questions diverses

Monsieur Gilles Auger fait état d'une réunion qui a eu lieu au sujet de l'école de voile entre les élus et les principaux responsables de cette structure. Ces derniers ont fait une présentation visant à faire état de la situation et à identifier les besoins. Un débat s'engage pour savoir qui doit prendre en charge les dépenses relevant de la sécurité, notamment les extincteurs et l'alarme des locaux. En effet, un devis de 7 000 € a été établi pour ces postes. Il apparaît qu'en pareil cas, c'est le locataire qui doit s'en acquitter, mais le responsable de l'école de voile, Monsieur Alain Perrot, a précisé qu'il n'était pas en mesure de régler cette somme. De fait, Monsieur le Maire explique qu'une décision sera prise dans les meilleurs délais.

Monsieur Gilles Auger expose que pour le désenvasement du port, il est nécessaire de trouver quatre hectares de terrain pour épandre la vase, bonne pour la fertilisation. Il contactera des agriculteurs susceptibles d'être intéressés.

Monsieur Philippe Le Borgne indique que les challenges remis aux associations sportives sont supprimés cette année, cela ne mobilisant plus que très peu. Il conviendra de trouver une autre formule, telle par exemple une remise de coupe à des gens méritants.

Il informe également que la communauté de communes ne fera pas cette année de forum des associations, pour une question de surcharge de travail.

Madame Aurore Malézieux-Madoire signale l'augmentation de la circulation dans le hameau et souhaite qu'une réglementation soit mise en place aux fins de mieux réguler le trafic.

Monsieur Gilles Auger fait part d'une participation de la mairie de 5 000 € pour le Tour des Ports de la Manche.

La séance est levée à 23H15.